Envoyé en préfecture le 13/04/2023

Reçu en préfecture le 13/04/2023

Publié le 14/04/2023





## ID: 081-200034056-20230411-D2023\_61-DE **DELIBERATION DU CONSEIL COMMUN** DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES **DU LAUTRECOIS - PAYS D'AGOUT**

## Séance du 11 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois et le onze avril à vingt heures trente, le conseil communautaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Thierry BARDOU.

PRESENTS: MMES AJCHENBAUM - ARMENGAUD - VALERO - KAZIMIERCZACK - MM AYRAL -COLOMBIER - GALZIN - VIALA D. - VERNHES - MMES FADDI - FRANCES (Suppléante) - FRASSIN -RABOU - MM BARBERA - BAZART - BRESSOLLES - CRIQUET - GARDELLE - GAYRAUD - LAROCHE -MONTAGNE - MOULET - NUNES - OURCET - RAMUSCELLO - THOMAS - VIALA B.

- M. Philippe LAROCHE a donné pouvoir à M. Raymond GARDELLE
- M. Laurent VANDENDRIESSCHE a donné pouvoir à Mme Christine VALERO
- M. Thierry DAGUZAN a donné pouvoir à M. Jean-Jacques AYRAL

## N° 2023/61

Objet : Marchés publics : Economie - Avenant n°2 au marché de travaux pour l'extension et la requalification de la ZA Borio Novo Sud

Vu la délibération n°2022/60 du 14 juin 2022 relative à l'attribution du marché de travaux pour la requalification et l'extension de la ZA Borio Novo Sud à Vielmur sur Agout,

Vu la délibération n°2022/132 du 20 décembre 2022 relative à l'avenant n°1 au marché de travaux pour la requalification et l'extension de la ZA Borio Novo Sud à Vielmur sur Agout,

Monsieur le Président informe les membres de l'Assemblée de l'avancée du projet. Il précise que pour être aux normes, le marquage au sol de la voie douce doit être positionné de part et d'autre de la chaussée afin de créer une chaussée à voie centrale banalisée. Aussi, en raison du manque de places de stationnement sur la zone il est proposé de profiter de la fin des travaux pour créer 6 places supplémentaires. L'entreprise BARDOU TP est en charge de ces prestations.

Monsieur le Président propose donc aux membres du Conseil de retenir ces prestations et pour cela d'approuver l'avenant n°2, comme détaillé ci-dessous :

| Entreprises                                                          | Montant Marché | Avenant n°1 | Avenant n°2 | Nouveau        |
|----------------------------------------------------------------------|----------------|-------------|-------------|----------------|
|                                                                      | (€ HT)         | (€ HT)      | (€ HT)      | montant (€ HT) |
| Lot 1 : SARL<br>BARDOU ET FILS TP -<br>81580 CAMBOUNET<br>SUR LE SOR | 252.003,90     | + 4.500,00  | + 10.007,95 | 266.511,85     |

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- approuve l'avenant n°2 au marché de travaux du projet de requalification et d'extension de la ZA Borio Novo Sud à Vielmur sur Agout, conclu avec l'entreprise SARL BARDOU ET FILS TP, comme détaillé ci-dessus,
- autorise Monsieur le Président à signer toutes les pièces nécessaires à ce dossier,
- dit que les crédits nécessaires à dépense sont prévus au Budget Annexe ZA Borio Novo 2023.

Fait et délibéré, les jours, mois et ar que dessus.

Pour copie conforme.

Le Président, Thierry BARDOU

Le secrétaire de Martine KAZIMIE